

## ALERTE N° 8

## ENTENTE DE PRINCIPE

Nous avons travaillé sans relâche au cours des derniers jours pour mettre le point final à nos négociations, avec l'aide du médiateur spécial, William Kaplan, et du directeur général du Service fédéral de médiation et de conciliation, Guy Baron.

### Ententes provisoires

Les négociations se sont poursuivies jusqu'aux petites heures du matin, et nous avons conclu deux ententes de principe, une pour chaque unité de négociation (FFRS et urbaine). À l'unanimité, le comité de négociation a recommandé au Conseil exécutif national d'accepter ces ententes de principe. Le Conseil exécutif national a voté majoritairement en faveur de ces ententes, et il recommande aux membres de les ratifier. Nous avons conclu ces ententes parce que nous sommes demeurés forts et que nous avons maintenu notre stratégie.

### Vote de ratification

Chaque projet de convention collective doit être ratifié par un vote majoritaire des membres de l'unité de négociation qu'il vise. Le déroulement du vote de ratification est décrit au paragraphe 6.18 de nos statuts nationaux.

### Information détaillée

Les détails entourant les projets de convention collective seront communiqués dans les prochains bulletins. L'information sur le vote de ratification sera fournie sous peu.

### Merci!

Les membres du comité de négociation vous remercient chaleureusement pour le soutien témoigné et les activités de solidarité organisées durant cette ronde de négociation particulièrement difficile. Les derniers jours ont été ardu斯 en raison du report constant de l'application de notre moyen de pression. Merci de votre patience! Sans votre appui, nous n'aurions pas été en mesure de conclure ces deux ententes provisoires.

## SOLIDARITÉ!



Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco  
Négociateur en chef – unité des FFRS

scfp 1979 / jl sepb 225  
2015-2019/Bulletin n° 175

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue**